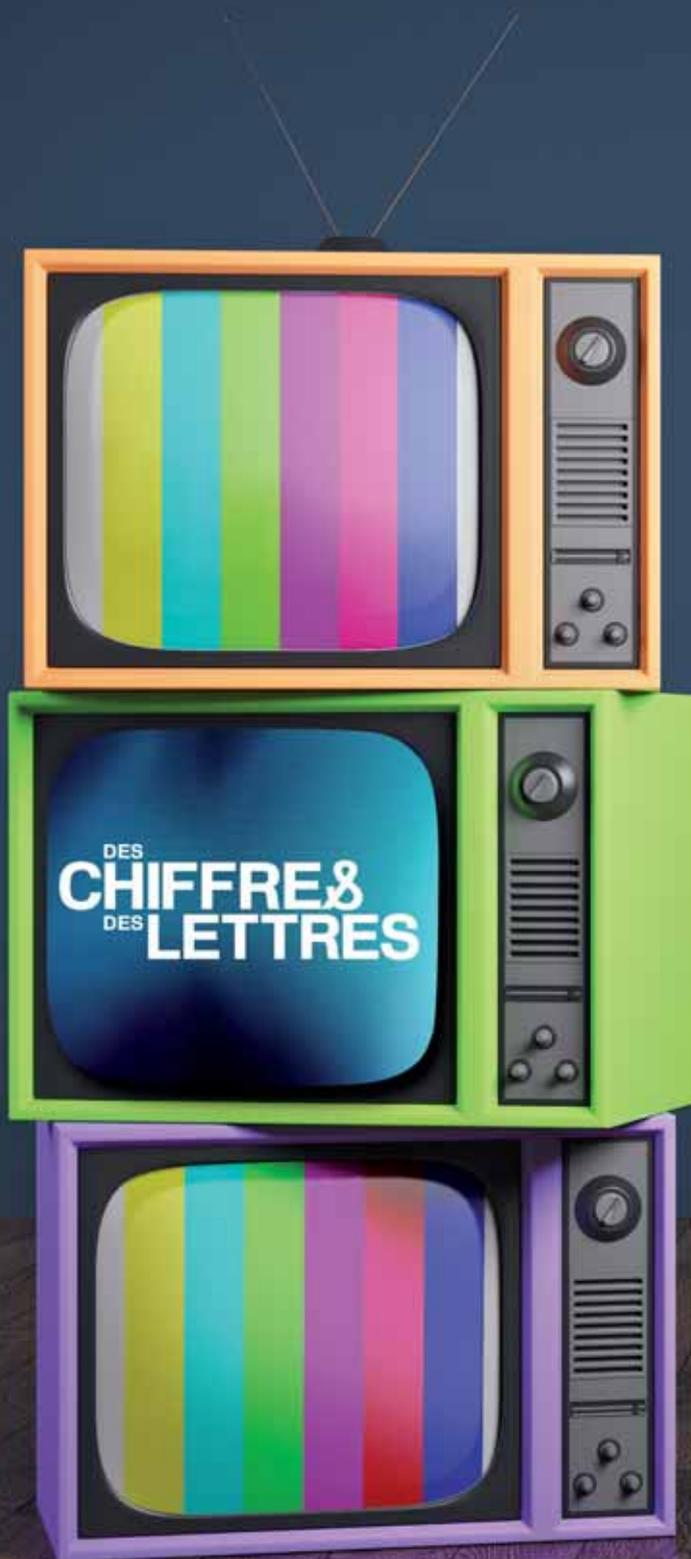


n°
233

m a g a z i n e

Journal municipal d'information de Champs-sur-Marne (www.ville-champssurmarne.fr) **Octobre 2018**

Champs-sur-Marne



Des chiffres et des lettres

Page 5

Octobre rose : Paris-Vallée de la Marne et Champs-sur-Marne engagés !

Pour la quatrième année consécutive, Paris-Vallée de la Marne et Champs-sur-Marne participent à la mobilisation aux côtés des associations et des villes pour le dépistage du cancer du sein.

Depuis plusieurs années maintenant, le mois d'Octobre s'habille de rose pour mobiliser hommes et femmes à la lutte contre le cancer du sein grâce à un dépistage systématique. Information, sensibilisation, ateliers, animations, sport solidaire : des actions sont prévues tout au long du mois d'octobre dans les communes de l'Agglomération. Retrouvez l'ensemble des acteurs aux nombreux stands, animations et points d'information.

Vendredi 19 octobre à Champs-sur-Marne

de 14h à 19h, place de la Mairie

- Stands de sensibilisation et d'informations : Dépistage du cancer du sein et prévention.
- Atelier « Arbre à maux » et animation Photobox.
- Espace convivialité à 16h30.
- Rassemblement : des usagers du LCR les Deux Parcs, de la résidence des Rouges-gorges, de la Maison de la solidarité Pablo Picasso et du Centre Social et Culturel Georges Brassens à 17h.
- Lâcher de ballons.

Partenaires :

ville de Champs-sur-Marne, CCAS, service municipal citoyenneté, Centre Social et Culturel Georges Brassens, MPT Victor Jara, CPAM 77, La Ligue contre le cancer, Carrefour Champs-sur-Marne.

Octobre
Tous mobilisés
contre le cancer
du sein **Rose**

Du **6** octobre
10 novembre
2018

D
DÉPISTAGE
DES CANCERS
PARLONS-EN

INFORMATION - SENSIBILISATION - ATELIERS - ANIMATIONS
RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET SUR **WWW.AGGLO-PVM.FR**

LOGNES
Roissy
Paris Vallée de la Marne

SOMMAIRE

(édito) 5

(ville solidaire)

Octobre rose :
Paris-Vallée de la Marne
et Champs-sur-Marne engagés ! 2

(actualités)

Journée de la paix 4
Rentrée scolaire à Champs-sur-Marne,
le 3 septembre 2018 6-7

Les droits de l'enfant 8-9
Organiser le stationnement
pour la sécurité et le respect de tous 12-13

Bienvenue
à Champs-sur-Marne 16

(urbanisme)

Des aides financières de
la Communauté d'agglomération
pour améliorer votre logement 10

Un projet d'habitat temporaire
à Champs-sur-Marne 11

Champs-sur-Marne accueille
une conférence sur la ville de demain 14

Centre aquatique :
le projet avance 15

(tribune politique) 17

(infos pratiques) 18-19



Champs-sur-Marne magazine n°233 Octobre 2018 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Adobe Stock
©Humanium - ©UNICEF
Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

(actualités)

Journée Internationale de la Paix

Journée de la paix

En 2001, l'Assemblée générale de l'ONU déclarait la journée du 21 septembre Journée Internationale de la Paix. Depuis, chaque 21 septembre est un moment privilégié pour mieux agir encore pour un monde exempt de guerres, d'inégalités et d'injustices.



Une journée pour marquer toujours plus la volonté d'éducation et de sensibilisation en faveur d'un système des relations mondiales fondé non plus sur la violence et la supériorité mais sur l'égalité, le respect, la tolérance, la justice et la solidarité. Des valeurs qui se déclinent aussi au quotidien dans les gestes de la vie courante.

Constatant qu'il ne sera pas possible de construire un monde pacifique sans prendre des mesures pour parvenir au développement économique et social de tous partout dans le monde et pour garantir que les droits de tous seront protégés, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté les 17 objectifs de développement durable.

Les objectifs de développement durable couvrent un large éventail de questions, notamment la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, les changements climatiques, l'égalité des femmes et des hommes, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'environnement et la justice sociale. Parce que la paix ne peut se construire sur la misère et l'injustice. Cette année la Journée Internationale de la Paix correspondait à la célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix... »
Acte constitutif de l'UNESCO

À Champs-sur-Marne, ils sont venus de tous les centres de loisirs ce mercredi après-midi du 19 septembre. Ils ont convergé vers le mail Jean Ferrat, habillés de milles couleurs, souvent les couleurs des régions d'origine de leurs parents, tous campésiens, se sont rejoints avec drapeaux et banderoles sur le parvis de la Mairie pour célébrer, ensemble, la Journée Internationale de la Paix.

Une fois regroupés, les enfants de Champs-sur-Marne ont formé une chorale, à plus de 230 voix, pour chanter leur désir de paix. Deux chansons. D'abord **La même**, comme un appel au respect et à la différence, « Si je les emmêle, si je dérange C'est qu'je suis un pêle-mêle, un mélange J'suis trop compliqué, je n'choisirai jamais Que les deux côtés » avant que ne résonne **Liberta** « On m'avait dit p'tit gars Là-bas on t'enlève tes chaînes On te donne une vie Sans te jeter dans l'arène... ».

« Il est temps que toutes les nations et tous les peuples respectent les engagements de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux et inaliénables ».

António Guterres,
Secrétaire général de l'ONU

(édito)



Des chiffres et des lettres

Comme je l'avais annoncé lors de mes vœux du début d'année, en quelques mois, **Macron a entamé la casse du modèle social français** : ordonnances contre le Code du travail, facilitation des licenciements, liquidation du baccalauréat, **matraquage des retraités par la C.S.G., destruction de la Sécurité sociale, suppression d'emplois de fonctionnaires dont des enseignants, asphyxie financière des hôpitaux et des collectivités territoriales, remise en cause des régimes spéciaux et des retraites par répartition, privatisations, chasse aux migrants.**

Pas un acquis de la classe ouvrière et de la démocratie, rien n'échapperait à la « destruction ravageuse » du gouvernement Macron-Philippe **aux ordres de l'Union européenne**, des banquiers et des spéculateurs.

Jour après jour, par les grèves qui se développent dans les entreprises et les services, **« les catégories salariées » cherchent les moyens de bloquer cette « folie ravageuse ».**

On ne peut pas laisser le gouvernement Macron-Philippe continuer, dans le même sens.

La seule force de Macron, c'est **la division et l'opposition entre elles des différentes catégories de salariés** qui lui permettrait de perdurer jusqu'à la fin de son mandat et d'aller jusqu'au bout de ses contre-réformes.

E. Macron tend à dévisser dans les sondages publiés ces derniers jours. Le plus récent s'avère particulièrement négatif envers l'action du chef de l'État, après un peu plus d'un an à l'Élysée.

Principaux enseignements d'un baromètre politique de septembre : effondrement Record de la popularité du Président :

E. Macron a perdu 12 points pendant l'été et se situe pour la première fois loin derrière **(6 points)** son Premier ministre

71 % des Français interrogés estiment que la politique du président de la République est « injuste ».

Une appréciation partagée par toutes les classes sociales, aussi bien à gauche (98 % des sympathisants de La France insoumise, 78 % des sympathisants du Parti socialiste) qu'à droite (75 % des sympathisants Les Républicains et 85 % des sympathisants du Rassemblement national, ex-FN).

Tout aussi préoccupant pour le locataire de l'Élysée, les sondés sont désormais **65 %** à juger « inefficace » sa politique, contre 34 % qui considèrent qu'elle est « efficace ».

Les françaises et les français ont besoin, partout, dans chaque entreprise, dans chaque commune, dans chaque département, dans chaque région, au parlement, d'élus, comme points d'appui solides et honnêtes, pour faire rempart, aux choix libéraux économiques, sociaux et démocratiques du gouvernement Macron- Philippe.

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

(actualités)

Rentrée scolaire

Rentrée scolaire à Champs-sur-Marne, le 3 septembre 2018

Dès décembre 2017, Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne, et le Conseil municipal avaient comme le souhaitait l'administration de l'Éducation nationale, prévenu des difficultés rencontrées dans les écoles Joliot Curie, Le Nesles, les Deux Parcs et Pablo Picasso, en terme d'effectifs.





Cette alerte avait été renouvelée à plusieurs reprises par le Maire au fur et à mesure des inscriptions scolaires et au vu des projets d'urbanisme déposés par des promoteurs dans le quartier. Malgré cette situation et l'attention demandée, le Comité Départemental de l'Éducation nationale réuni le jeudi 13 septembre 2018 à Melun, a statué pour **la fermeture d'une classe maternelle à l'école des Deux Parcs**, et le même Comité Départemental n'a pas confirmé l'ouverture d'une classe en élémentaire dans la même école mais a imposé, **une suppression définitive d'un poste d'enseignant à l'école Pablo Picasso maternelle**. Cependant, et heureusement **une ouverture de classe a été prononcée à l'école des Pyramides en élémentaire et une à l'école maternelle du Nesles. La mise en œuvre « d'une sectorisation élargie »** souhaitée par la Municipalité autour des écoles de la commune aura permis d'être plus souples sur les inscriptions évitant ainsi plus de fermetures, et la concertation avec les enseignants aura permis d'éviter des moyennes d'effectifs trop élevées par école, laissant aux enseignants la possibilité de décider de structures pédagogiques les moins mauvaises possibles.

Globalement, **cette rentrée scolaire 2018, n'aura pas été la pire** que nous avons connue depuis ces dernières années. Cependant, nous restons toujours inquiets pour l'avenir de l'Éducation nationale, avec la déclaration de la suppression de 18 000 postes d'enseignants annoncée le 17 septembre par le Ministre dans le cadre des réformes prévues par le ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Macron. Alors que les effectifs sont abaissés en « REP+ », ils restent très élevés dans les maternelles, **premier degré pour un bon apprentissage de l'élève.**

Le retour à la semaine des quatre jours d'école en élémentaire, « si cela peut sembler satisfaire des parents » pour le mercredi matin, n'améliorera pas les **conditions d'éducation** et d'instruction pour les élèves. Il faudra bien faire le bilan de « ladite fatigue des enfants » au cours des différents moments de l'année au vu des rythmes du calendrier scolaire décidé dans l'intérêt commercial des « **professionnels des tourisme de la neige** » par le même ministère de l'Éducation nationale, sans respect des préconisations de **7 semaines d'école entre chaque période de 2 semaines de vacances.**

Nous attirons également l'attention des parents pour l'accompagnement des enfants « **porteurs** » de handicap ou en difficulté dans la vie en communauté, en raison du faible recrutement des A.V.S. et du retard apporté pour la notification de leurs contrats, sans prise en compte des temps périscolaires.

Nous avons également remarqué, dans un autre domaine, chez les parents **un retard pour réaliser les inscriptions scolaires** : certains sont même venus le samedi matin, soit, 3 jours seulement avant la rentrée, pour réaliser des inscriptions scolaires posant ainsi des difficultés pour communiquer le nombre d'élèves aux équipes d'enseignants, dans les écoles.

Sans jugement de valeur, mais c'est encore un constat de notre part, nous sommes très étonnés du nombre de « **familles hébergées** » qui sont venues réaliser des inscriptions scolaires, et **souvent là encore par des inscriptions tardives** pour les écoles où nous enregistrons déjà des « **effectifs très importants** ».

Un livre par mois, pour moi !



L'arrivée à la grande école, au CP, est toujours un événement. Le retour de Kilimax et de l'École des Loisirs, pour accompagner son apprentissage de la lecture, chaque enfant recevra, chaque mois, de novembre à juin, de la part de la municipalité, un livre qui viendra garnir sa bibliothèque personnelle. 8 livres très riches qui abordent dans des univers singuliers différents thèmes, une sélection qui fait le pari de la sensibilité et de l'intelligence du très jeune lecteur pour les aider à développer leur imagination, leur pensée et de bien comprendre que la littérature a d'abord pour fonction de les aider à grandir à un moment déterminant de leur apprentissage, celui de la rencontre avec la lecture. « Impossible d'être prisonnier d'un livre, on sort quand on veut. » dit le poussin masqué : « Lire rend libre ! » La sélection Kilimax permet à la fois de mettre les mots sur des réalités auxquelles l'enfant est parfois confronté, et le voyage dans l'imaginaire où tout devient possible. A partager sans modération en famille...

L'ÉCOLE EN CHIFFRES À CHAMPS-SUR-MARNE

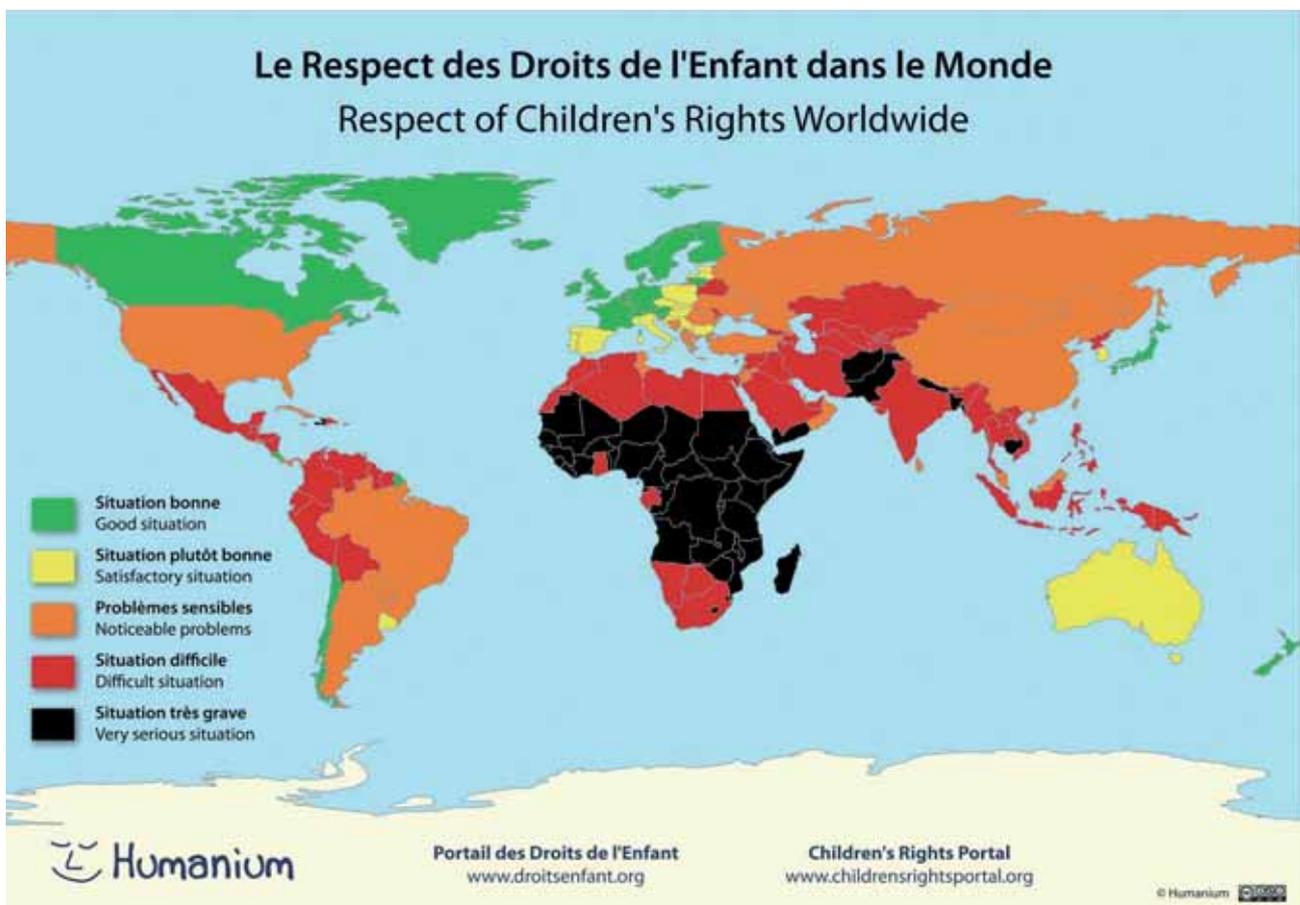
- 1102 en maternelle, dans 43 classes •
- 1800 élèves en élémentaire, dans 72 classes •

(actualités)

Convention des Droits de l'Enfant

Les droits de l'enfant

En 1989, les dirigeants mondiaux ont décidé que les enfants devaient avoir une convention particulière, car les moins de 18 ans ont souvent besoin d'une protection et d'une assistance spéciales. La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international à portée obligatoire qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme—civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. C'est aussi un moyen de s'assurer que le monde reconnaît que les enfants ont, eux aussi, des droits.



A quelques jours de l'anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, une petite révision s'impose...

Tout d'abord, pour se souvenir que le respect des Droits de l'Enfant est encore une notion quasi inexistante dans de nombreux pays, comme l'atteste cette carte du monde.



1 • Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité.

Un enfant a le droit d'avoir un nom, un prénom, une nationalité et de connaître ses parents. Le droit à l'identité de l'enfant c'est la reconnaissance officielle de son existence et de ses droits. En enregistrant un enfant à sa naissance, on confirme son existence et son identité. Sans cet acte, c'est comme si un enfant était invisible et n'existait pas. Il risque alors de ne pas avoir accès à l'école ou aux soins s'il est malade. Pourtant tous les ans, des millions d'enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance.



2 • Tu as le droit d'avoir une famille.

C'est essentiel pour ton développement. C'est grâce à elle que tu peux être protégé, éduqué, valorisé, écouté. Des millions d'enfants grandissent sans l'un ou l'autre de leurs parents, ou les deux. Beaucoup d'autres risquent d'être séparés de leur famille, à cause de la pauvreté, de maladies ou de crises telles que des catastrophes naturelles et des guerres.



3 • Tu as le droit d'être traité de la même façon que tous les autres enfants.

Quelle que soit ta couleur de peau, ta langue, ta religion, ton origine, ou autre, tu dois pouvoir accéder aux mêmes services et opportunités que les autres enfants. Tous les enfants doivent avoir les mêmes droits : filles, garçons, enfants en situation de handicap, riches, pauvres, malades, vivant dans un bidonville, de toutes origines... Ce sont souvent les enfants des groupes exclus dont les droits ne sont pas respectés. Ne pas donner les mêmes droits, c'est créer des injustices et des inégalités.



4 • Tu as le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.

Tu as le droit d'être soigné si tu es malade, d'avoir accès à une eau saine et potable, aux toilettes, d'être bien nourri pour pouvoir grandir en bonne santé. Pour que les enfants soient en bonne santé, il faut commencer à protéger leur santé pendant la grossesse de leur maman, et continuer tout au long de leur enfance. Les vaccins permettent à de nombreux enfants de rester en vie en les protégeant contre de nombreuses maladies.



5 • Tu as le droit d'aller à l'école pour apprendre à lire, écrire, compter et te développer.

L'éducation te permet d'apprendre, de te faire une place dans la société, d'avoir plus de choix dans ta vie d'adulte, de construire ton avenir. Cela te protège aussi des maladies et de la pauvreté. L'accès à l'école doit donc être gratuit et obligatoire pour tous les enfants. Toutefois, des millions d'enfants dans le monde ne vont pas à l'école primaire. Souvent ce sont les filles ou les enfants en situation d'urgence qui ne vont pas à l'école. Ce droit est essentiel au développement économique, social et culturel.



6 • Tu as le droit de jouer, de rire, de rêver.

Pour bien grandir tu as le droit de jouer, d'avoir du temps pour toi, de t'enrichir de culture, de sport et de loisirs. Cela te permet de rire, de t'amuser mais aussi bien vivre avec les autres, de développer tes capacités et d'être en bonne santé. Pour cela, tous les enfants doivent avoir accès à des activités nombreuses, variées, encadrées, adaptées à leur âge et à leurs intérêts.



7 • Tu as le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.

Tu as le droit de grandir dans un environnement qui te protège de la violence, de la maltraitance et de la discrimination. Chaque enfant est mieux protégé lorsqu'il a un logement, une famille et qu'il peut être secouru en cas de besoin.



8 • Tu as le droit d'exprimer ton avis et d'être entendu.

Tu as le droit de donner ton opinion, notamment pour les décisions qui te concernent directement, à l'école, dans ta famille, dans ta ville ou ton quartier. Tout le monde a le droit de participer à la vie en société et d'être entendu, y compris les enfants. Ce droit permet de s'exprimer et de prendre des initiatives.



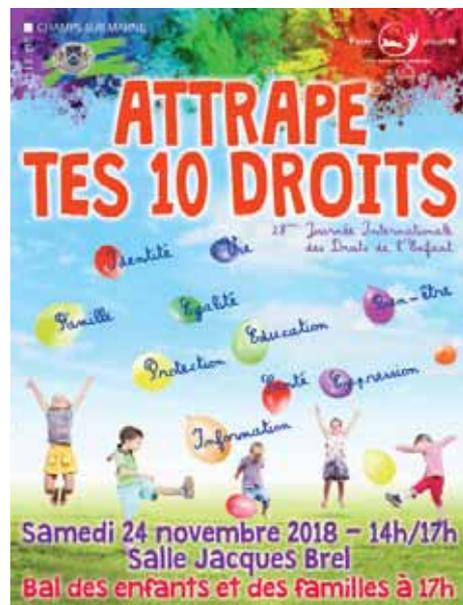
9 • Tu as le droit à des informations diverses et justes.

Accéder à des informations utiles, par exemple, à la télévision, dans des journaux ou dans des livres, te permet de développer tes connaissances et ta compréhension du monde qui t'entoure. Il faut que ces informations soient adaptées à ton âge et à ta culture. En revanche, les enfants doivent être protégés des informations qui peuvent leur nuire.



10 • Tu as le droit au bien-être.

Pour être heureux et grandir grâce à des activités joyeuses, harmonieuses, tu as besoin d'un cadre accueillant, d'une vie sociale, familiale et culturelle. Il faut que tous les enfants soient traités avec respect par les autres et puissent se sentir bien dans des lieux tels que l'école. Pour garantir leur bien-être, les enfants ne doivent pas être privés d'éléments essentiels tels qu'un logement, des habits mais aussi des espaces verts et de jeu dans lesquels ils peuvent s'amuser.



Des aides financières de la Communauté d'agglomération pour améliorer votre logement

L'entretien et l'amélioration de l'habitat à Champs-sur-Marne fait traditionnellement l'objet d'une volonté municipale forte.

Lorsque l'habitat commence à se dégrader, l'engrenage des problèmes peut vite devenir difficile à surmonter.

Il existe des dispositifs de soutien sur le logement social.

Le maire, les maires-adjoints, les services ne ménagent pas leur soutien aux locataires auprès des bailleurs quand c'est nécessaire. Ce qui se sait moins, c'est qu'il existe aussi des aides à l'amélioration du logement privé, portées par la Communauté d'agglomération, tant pour l'habitat collectif qu'individuel. Les publics visés sont les propriétaires occupants ou les syndicats de copropriétaires. Naturellement, il faut répondre à certaines conditions pour pouvoir en bénéficier. Pour être éligible, le projet doit déjà bénéficier d'un autre financement public et correspondre à l'un des travaux recevables aux aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). Il faut également ne pas dépasser un certain niveau de ressources pour les propriétaires occupants, en cohérence avec les plafonds de ressources de l'ANAH, ou atteindre un minimum de 75% de logements dans l'ensemble immobilier pour les syndicats de copropriétaires. A partir de ces prérequis, toute une série de projets sont éligibles aux subventions de la Communauté d'agglomération. Parmi ceux-ci, les travaux pour l'autonomie de la personne ; les travaux d'amélioration de

la performance énergétique ; les travaux de réhabilitation lourde mais aussi ceux de rénovation de copropriétés en difficulté.

Les demandes sont adressées à la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne avec tous les justificatifs nécessaires. La commission d'attribution vérifie l'éligibilité et instruit chaque dossier.

La décision d'attribution d'une aide est notifiée par courrier qui vaut autorisation de commencer les travaux. Il existe un règlement de ces aides. Pour tout renseignement contacter le service logement de la CAPVM, voir les coordonnées ci-contre.

Pour les copropriétés, d'autres dispositifs existent depuis trois ans : le « VOC » et le « POPAC », voir ci-contre. Ce ne sont pas des aides financières mais des outils de prévention pour l'information et l'accompagnement des copropriétés fragilisées avant qu'elles ne basculent définitivement dans les difficultés lourdes.

Avec de l'information, de la formation, du conseil et de l'accompagnement, son objectif est repérer les problèmes pour anticiper les processus de dégradation de l'habitat collectif privé.

Malgré le transfert à l'agglomération de ses compétences en matière de logement, la municipalité continue à son échelle à agir sur l'habitat dégradé, à aider au logement et au relogement. En témoigne le projet d'habitat temporaire récemment adopté au Conseil municipal. Le soutien au logement demeure un engagement municipal fort tout simplement parce que l'habitat est un facteur important de tranquillité publique et de qualité de vie.

SERVICE HABITAT ET GENS DU VOYAGE

Mail : habitat@agglo-pvm.fr

Tél. : 01 72 84 63 91

VOC ET POPAC, DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Derrière ces sigles, se cachent des dispositifs d'aide à l'entretien et l'amélioration du logement. Les dispositifs de VOC (Veille et Observation des Copropriétés) et les POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété) visent à identifier les copropriétés fragiles et en difficulté pour anticiper les dégradations et agir avant qu'elles ne s'aggravent. L'intérêt majeur de ces outils, c'est de réduire les coûts d'intervention à partir d'une démarche préventive des problèmes.

Un projet d'habitat temporaire à Champs-sur-Marne

Les premiers coups de pioche d'une petite base de vie de cinq logements vont bientôt être donnés à Champs-sur-Marne. Il fait suite à une réflexion et à un long travail préparatoire. Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne présente le projet.

Quel est l'origine de ce projet ?

La moitié du territoire communal est occupé par des bois et des espaces verts et depuis quelques années déjà, on relève la présence de population Rom et d'un habitat sauvage. Or, conformément à la loi des aires aménagées à l'échelon intercommunal ne sont prévues que pour les gens du voyage.

Rappelons que le logement est une compétence de l'Etat et nous lui avons toujours demandé une politique volontariste dans ce domaine, notamment pour résorber l'habitat indigne. Face à un désengagement manifeste, nous avons décidé d'agir à la mesure de nos moyens en prenant notre part mais pas plus.

Nous avons mené une étude précise pour calculer ce que nous pouvions assurer et nous sommes arrivés à la conclusion que nous pouvions construire un habitat provisoire pour cinq familles. En cohérence avec nos demandes, l'idée était de démontrer que l'insertion par le logement c'est possible. Nous ne sommes pas pour l'humanisation des bidonvilles mais pour leur éradication.

Quelles sont les grandes étapes ?

19 familles ont accepté d'engager des discussions avec nous sur ce projet. Nous avons eu des exigences en matière d'hygiène, de sécurité, d'engagement

dans des procédures d'insertion et de scolarisation. A ces conditions, nous nous sommes engagés à les accompagner. Une association, "La rose des vents", a été désignée pour le suivi de ces familles. Elles nous ont ensuite démontré qu'elles jouaient la carte de l'insertion, produisaient des feuilles d'impôt, manifestaient une volonté de scolariser leurs enfants. Donc, il nous revenait éthiquement de remplir notre part d'engagement. Chaque bénéficiaire sera signataire d'un contrat d'engagements ainsi que d'un contrat d'occupation précaire. 6 d'entre elles ne l'ont pas voulu, celle de construire un habitat proche de leur résidence actuelle pour permettre la poursuite de la scolarité de leurs enfants.

Que peut-on dire sur ces logements ?

Ce sont cinq unités de vie avec une buanderie qui est un espace de vie commune au milieu.

Nous sommes aidés par l'Etat qui subventionne le projet, la CAPVM ainsi que par EPAMarne qui nous met un terrain à disposition.

Ces logements sont modestes. Aucune famille campésienne ne pourrait rêver d'y habiter. C'est une étape temporaire pour ces familles. Nous voulons les sortir de l'habitat précaire pour les aider à ren-

trer progressivement dans de vrais logements et vivre pleinement la vie de la ville. Elles seront accompagnées par des associations puis ensuite, dans la mesure du possible, par les services de la ville quand elles auront intégré du logement durable. Il faut qu'on se donne le temps de laisser ces familles s'intégrer.

Quelle est l'ambition de cette initiative ?

Il y aura cinq hébergements car nous ne pouvons pas en faire plus et nous continuerons à expulser pour empêcher la prise sauvage des bois classés. Cependant, nous ne nous satisfaisons pas des expulsions qui mobilisent des agents, des policiers, des équipements, et qui coûtent chères. Nous voulons agir sur tous les volets de l'habitat qui est essentiel à la stabilité de l'individu, à son épanouissement et à la tranquillité publique. La lutte contre l'habitat précaire et indigne est un volet primordial de l'action en faveur du logement. Il s'agit de montrer qu'il est possible d'avancer, de trouver des solutions à notre échelle pour donner des arguments à notre position. Nous ouvrons la voie pour que ce projet d'insertion par l'habitat temporaire puisse faire école.

(actualités)

Sécurité, tranquillité, respect de tous

Organiser le stationnement pour la sécurité et le respect de tous

Préparé par des visites de quartiers, l'objectif premier des techniciens et des élus campésiens aura été l'organisation du stationnement dans notre commune pour le partage de l'usage des espaces publics dans le respect du « code de la route » entre piétons, cyclistes et automobilistes en écoutant les administrés, dans leur diversité qui se plaignent souvent des difficultés et dangers à se déplacer à pied, et en toute sécurité dans la commune.

En effet, il ne se passe pas une journée sans que des piétons de tout âge, n'expriment leur « mécontentement » à l'encontre des véhicules qui stationnent « **plein trottoir** », sur des passages piétons en les obligeant à emprunter « à leurs risques » la chaussée, avec des poussettes, des enfants ou par des personnes handicapées.

En mettant à profit les cheminements des « Pédibus », le service « **Enfance** » municipal, avait, il y a quelques années, tenté de sensibiliser les enfants, et donc leurs parents, des écoles élémentaires aux dangers que chacun peut encourir en se déplaçant sur certaines voies publiques communales. Ce constat était accompagné, d'une action préventive, encadrée par les animateurs visant les **véhicules** par la dépose de « **P.V. factice** » sur le parebrise des véhicules « **en infraction** », afin de traduire une volonté d'un intérêt commun à respecter l'autre : le piéton et le conducteur. Après avoir constaté la limite de la portée de cette action, les services techniques accompagnés par les élus municipaux





ont tout récemment dressé le bilan des difficultés rencontrées par le non-respect du code de la route.

Le dispositif a fait l'objet d'une information au mois de mai 2018, annonçant que les premiers signes des changements allaient démarrer pendant les vacances d'été. Après le relevé des incivilités et des infractions les plus courantes, et donc répréhensibles, qui relevaient d'une pénalisation au regard du code de la route, un marquage au sol a été élaboré pendant les vacances pour matérialiser les stationnements autorisés. Ce marquage à la peinture, confié à une « entreprise spécialisée », peut être révisé à tout moment, après concertation avec les riverains eux-mêmes si les conditions sont réunies, pour cela. **Ainsi restent interdits les stationnements sur bateaux, dans les virages, sur les marquages des passages piétons et signaux lumineux, les stationnements plein trottoir, sur les arrêts bus, « quelques minutes » en double file, devant un commerce...** Dès le mois d'octobre, après la « maîtrise » par tous des règles à respecter, c'est la sanction qui interviendra, soit par les ASVP, soit par la Police nationale, après publication de l'arrêté du Maire.

Les modifications des habitudes et comportements des déplacements, la modification de la composition familiale ont

conduit petit à petit à l'augmentation du nombre de véhicules par foyer depuis ces 10 dernières années.

Des habitudes ont ainsi été prises, dès les premiers signes du nouveau plan de stationnement, conforme au code de la route « **il faut le rappeler sans cesse** » et du partage du domaine public quelques réactions sont parvenues aux services techniques, voire, aux élus et au cabinet du Maire.

Avec les moyens informatiques comme « **google** », par exemple, mais aussi par une simple déambulation dans les quartiers il a été possible de constater que certaines des interpellations pouvaient trouver une solution si les propriétaires prenaient la peine de rentrer leur(s) véhicule(s) sur leur parcelle de terrain. D'autres riverains évoquant également, que les marquages les pénalisaient pour stationner leurs véhicules « au pluriel, 3, ou voire 4 voitures par habitation »... Sans être un cas isolé... dans le quartier du lotissement.

La ville a couvert 51 kilomètres de voirie communale, donc 102 kilomètres de trottoirs. Ce sont plus de **1 110 places qui ont été répertoriées marquées et donc autorisées** dans le respect du code de la route, notamment dans le lotissement, pour la tranquillité, le respect et la sécurité de tous. Il reste encore des secteurs à couvrir.

L'action engagée par la Municipalité ne vise donc pas à faire la course au P.V. pour pénaliser les propriétaires des voitures automobiles, le but est vivre en harmonie en respectant chacun, pour se respecter soi-même. Cette action vise à faciliter le partage et l'usage des espaces publics en rappelant, trottoirs et chaussées qui sont du domaine public et non privé : personne n'est propriétaire de son bout de trottoir ou de « son bateau, devant sa maison ». Ces simples mesures sont bien commun dans l'intérêt de chaque Campésien.

Champs-sur-Marne accueille une conférence sur la ville de demain

La ville ouverte, moderne, humaine et solidaire à laquelle nous aspirons tous est-elle compatible avec le développement accéléré de la numérisation ? La révolution numérique débarque dans nos villes. Elle change déjà notre manière de travailler et change aussi progressivement nos manières de se déplacer, d'habiter, de se soigner, de vivre la ville.

Doit-on s'en réjouir sans réserve ou craindre l'isolement et la déshumanisation que semble imposer la ville dite « intelligente » et « connectée », ce qu'on appelle en anglais la « Smart city » ? La Cité Descartes est un centre de recherche et de matière grise reconnu et « Future », son projet centré sur la ville de demain est même en pointe dans ce domaine. L'organisation de deux conférences à Champs-sur-Marne hors site universitaire à destination de tous les publics va permettre à la Cité Descartes de s'ouvrir à la ville et de diffuser de l'information scientifique pour le plus grand nombre.

Sur le thème « Habiter un monde numérique : opportunités et défis pour un territoire et ses habitants », deux chercheurs universitaires, spécialistes reconnus dans leurs domaines, vont nous proposer des exposés sur les enjeux qui accompagnent l'arrivée de la « ville connectée ». L'intervention de Philippe Vidal « Entre risques d'exclusion et espoirs d'insertion » vise à mettre en évidence les nouveaux défis que charrie avec lui le développement du numérique. L'intervention de Michèle Guilbot, « Quel équilibre entre liberté individuelle et intérêt général ? » porte sur

les nouvelles contradictions qui accompagnent inéluctablement tout développement des sciences et des technologies. Des questions de fond pour le futur mais déjà d'actualité et qui concernent chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne.

Cette conférence se tiendra à Champs-sur-Marne le 21 novembre 2018 à la MPT Victor Jara à 19h30.

Une visite de l'équipement de recherche Sense City, ville miniature pour expérimenter la ville de demain, et proposée le **mercredi 21 novembre à partir de 18h.**

Inscriptions et renseignements : cabinet@ville-champssurmarne.fr



Philippe Vidal

Chercheur et professeur à l'Université Le Havre-Normandie, il est secrétaire d'une commission de l'Union géographique internationale et dirige une revue scientifique (Networks and communication studies). Ses travaux portent sur l'étude des conséquences de l'insertion du numérique dans les territoires. Pour lui, le numérique crée de la différenciation territoriale et sociale qu'il convient d'interroger.

Michèle Guilbot

Docteure en droit, directrice de recherche à l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologie des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux), adjointe à la direction du laboratoire Mécanisme d'Accidents, elle a mené des travaux sur le droit répressif routier. Elle a élargi ses recherches à la montée des nouvelles technologies et les conséquences de cette évolution en matière de droit et de responsabilité. Participant à des travaux pluridisciplinaires concernant les enregistreurs de données embarquées dans les véhicules, elle interroge le déploiement de ces systèmes dans le cadre du droit.

Centre aquatique : le projet avance

La Communauté d'agglomération avait récemment voté la construction d'un centre aquatique intercommunal. Cet équipement était devenu indispensable pour le secteur qui était notablement sous équipé en la matière.



Le quartier Descartes va d'ici 3 ans s'enrichir **d'un centre aquatique public intercommunal** respectueux des exigences les plus élevées en matière d'environnement, d'architecture, de choix esthétique et bioclimatique. Les principales caractéristiques de cet équipement public avaient déjà été

évoquées dans un précédent numéro. Aujourd'hui, le dossier suit son cours. Le permis de construire a été déposé en Mairie de Champs-sur-Marne par l'Agglomération puisque c'est elle qui a la charge d'instruire le permis de construire. **Il est en cours d'instruction.** Une étude d'impact est menée avec une attention

toute particulière. L'ensemble du dossier sera porté à la connaissance du public à la fin de cette instruction. Et naturellement, il sera possible d'y apporter toutes les remarques. Le magazine municipal vous tiendra informés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

(actualités)

Nouvelles activités

Bienvenue à Champs-sur-Marne !

Franprix

Au 17, rue de Paris, c'est "FRANPRIX" qui vient de s'implanter. Le gérant et ses 7 employés vous reçoivent dans cette supérette de quartier, du lundi au samedi de 8h à 20h30 et le dimanche de 9h à 20h, dans une surface de vente de presque 280 m² avec une rôtisserie, un service en vrac pour les féculents, les produits apéritifs et les céréales pour moins d'emballages, des armoires réfrigérées pour toujours profiter de boissons fraîches, un coin bazar et plus de 3000 références de la vie quotidienne. Des services qui selon le gérant devraient encore s'étoffer si la demande est là !

Le Champs du Château

Inaugurée le jour de la fête de la ville et des associations, les Champs du Château vous attendent, au 9, rue de la mairie. Cette épicerie fine propose 70% de produits de Seine-et-Marne, 20% de la région, 10% restant des départements limitrophes, et, hormis les vins, 100% en circuits courts, bio ou raisonnés. Un engagement qui se veut aussi social avec par exemple, au rayon des bières, la « Germenoise », brassée et mise en bouteille (consignée !) à l'Esat d'Emerainville. On y trouve des soupes, des confitures, des pâtés, des pâtes, des produits laitiers frais produits exclusivement en Seine-et-Marne, des légumes secs, du chocolat bio du gâtinais, et une gamme de miel issue de ruches qui transhument autour du Grand Morin et même de Champagne de Saâcy-sur-Marne.



Utopia GameSpace

C'est un lieu différent au beau milieu de la Cité Descartes qui s'est ouvert il y a 5 mois maintenant. D'abord un restaurant, accueil sympathique de François et de son équipe, décoration très travaillée pour que chacun puisse s'y sentir bien, burgers, wraps et salades maisons, glaces artisanales... On peut donc s'y arrêter pour manger à partir de 7€, pour goûter ou simplement boire un verre, un café entre amis. Mais c'est aussi un espace dédié aux jeux de consoles, où l'on peut venir jouer, seul ou à plusieurs, dans des conditions optimales. C'est encore une arène avec ses tournois, le dernier concernait PES 2019 sur PS4, durant lesquels vous pourriez même être confronté à des joueurs professionnels. Ou rencontrer des légendes du e-gaming comme Stevelakira Gint, le champion du monde de « Guitar Hero », de passage entre les Philippines et Santiago du Chili. Ou assister à un concert, en vrai, moins virtuel mais pour une soirée pas moins agréable... Une programmation diversifiée qui privilégie passions et plaisirs. Comptez sur deux événements d'e-gaming par semaine, auxquels il ne faut pas hésiter à s'inscrire d'avance car les places y sont (déjà) vite prises. L'Utopia GameSpace est ouvert tous les jours de 9h30 à 22h au 11, rue Alfred Nobel. Le gaming est gratuit pour la clientèle restauration.



GROUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

les fonctions régaliennes de l'État sont d'assurer sur l'ensemble du territoire national la sécurité, la protection des biens et des personnes et le droit à la tranquillité publique de nos concitoyens, au titre de la constitution française ;

Force est de constater que les moyens humains et matériels qui sont dévolus à la Police Nationale sont en deçà des besoins. Les commissariats de quartier fonctionnent sur des horaires restreints avec des conditions d'accueil du public non satisfaisant.

Les fonctionnaires de police sont soumis à des conditions de travail particulièrement difficiles, augmentant de façon préoccupante leur niveau de fatigue.

les témoignages de nos administrés nous informent du non passage des forces de police suite à leur appel pour cause de manque d'effectifs.

Assurer la sécurité, la protection des biens et des personnes et le droit à la tranquillité relève des fonctions régaliennes de l'État et d'une obligation constitutionnelle.

Nous estimons que l'État doit réaffirmer son rôle régalien. La sûreté des citoyens passe par des moyens humains et financiers supplémentaires donnés à la police nationale, à la gendarmerie, ainsi qu'à la justice et aux CRS. Et ce n'est pas les 1 600 suppressions de postes annoncées dans la fonction publique d'État, avec un objectif de 120 000 sur le quinquennat qui vont nous rassurer.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy ce sont 23 000 postes de policiers avaient déjà été supprimés sous la présidence de Nicolas Sarkozy, ce fut une erreur gravissime, difficile à rattraper.

GROUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

TEXTE NON PARVENU

Alain Leclerc, Martine Bombart

GROUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

Disparition du RAM : un recul pour notre ville

Nous regrettons la disparition du Relais d'assistantes maternelles (RAM) qui s'explique en partie par un retrait des financeurs (conseil départemental à majorité de droite et CAF).

Les RAM sont des lieux de rencontres, d'échanges et d'informations. Ils sont utiles aux assistantes maternelles et aux parents, puisqu'ils peuvent côtoyer des professionnels de la petite enfance et y trouver un ensemble de ressources.

Trouver le meilleur mode de garde reste un défi pour les parents de jeunes enfants. Ils doivent notamment arbitrer entre le coût qu'ils peuvent supporter et l'amplitude horaire que propose la crèche ou l'assistante maternelle. Quant au congé parentalité, il reste mal rémunéré et le président Macron a bloqué toute réforme.

D'un autre côté, les collectivités ont peu les moyens d'ouvrir des nouvelles crèches ou de réserver des berceaux dans des crèches privées, garantissant de bonnes conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité. D'autant que l'accès à ces places de crèches relève souvent du parcours du combattant avec des critères qui restent souvent obscurs pour les administrés.

Aussi le recours à l'assistante maternelle privée est souvent la seule solution qui se présente pour les parents. Or ces derniers peuvent être démunis face aux démarches administratives exigées. Nous regrettons donc que cette fermeture ne s'accompagne d'une vraie réflexion sur l'accueil de la petite enfance et des horaires d'ouverture des crèches.

O. Daniel, T. Babec, S. Delestaing, J. Gobert, C. Guédou,
C. Kastelyn, L. Kazarian, S. Russo, S. Sarr, C. Thépaut

GROUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Je viens à l'Orient compliqué avec des idées simples

Pour paraphraser Charles de Gaulle, notre vision de la politique à Champs est fondée sur des idées simples.

Pour nous, un élu local est d'abord un citoyen, un habitant qui s'engage pour répondre à la situation que nous vivons au quotidien et anticiper les prochains défis.

Ainsi, pour prendre deux exemples concrets :

- La sécurité et la tranquillité : nous pensons que tous les responsables nationaux et locaux doivent agir en fonction de leurs compétences. Nous voulons une Police municipale et la vidéo-protection car nous refusons la dégradation que nous constatons. A cet égard, ce n'est pas aux habitants - même si nous pouvons le comprendre - mais aux autorités d'agir et nous sommes résolus à assumer nos responsabilités dans ce domaine;

- la fiscalité locale : nous pensons qu'elle doit permettre de répondre aux besoins collectifs actuels et futurs. L'objectif est évidemment de la maîtriser au mieux voire de la réduire par une bonne utilisation des deniers publics mais aussi de lui donner un sens.

Le point de départ de notre réflexion est donc de toujours travailler dans l'intérêt des habitants. Nous pouvons ainsi être d'accord - sans complaisance - comme nous pouvons être en désaccord - sans outrage - avec nos adversaires.

Ainsi, notre pensée n'est ni complexe, ni simpliste : elle est simple, assise sur l'expérience de la vie quotidienne, sur une analyse objective des faits et sur la sincérité.

<https://www.facebook.com/ChampsTousEnsembleavecEricBitbol>
E.Bitbol - C.Jeunesse - JP.Marty - A.Miquel
E.Perez - D.Moebes - B.Champes

HORAIRESD'OUVERTUREMAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 décembre 2018
19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage,
presse locale et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

« TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE ! »

L'aide alimentaire est son action la plus connue. Mais son activité ne s'arrête pas là : l'antenne du Secours Populaire Français de Champs-sur-Marne, qui compte un peu plus de 200 bénéficiaires, c'est aussi une aide vestimentaire et une braderie, des sorties culturelles, dans le Paris inconnu, des visites de musées, des journées à la plage, des aides aux vacances, des initiatives en tout genre pour permettre à chacun de vivre simplement dignement. Des initiatives qui ne peuvent être tenues sans le dévouement et l'engagement des bénévoles. Afin de développer ses actions et de rester en capacité de répondre aux besoins toujours croissants, le comité du Secours Populaire Français de Champs-sur-Marne recherche des bénévoles tout au long de l'année et notamment, dans le cadre de l'aide alimentaire, le jeudi et le vendredi matin pour la ramasse et la distribution. L'appel est lancé.

Téléphone : 01 60 05 54 64

PERMANENCES DE LA CNL

Première association de défense des habitants, agréée pour la défense des consommateurs, la CNL, Confédération Nationale du Logement s'appuie sur un important réseau d'amicales de locataires. Elle est également présente dans les instances départementales du logement et de la consommation pour faire valoir les droits de locataires. À Champs-sur-Marne, pour répondre aux problèmes que rencontrent les locataires, les permanences de la fédération départementales CNL 77 se tiennent le 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h au LCR des Deux parcs et le 3^{ème} vendredi de 14h à 16h au LCR des Catalpas.

RECRUTEMENT

La commune de Champs-sur-Marne recrute 20 postes pour le service enfance agents d'animation et d'encadrement dans le secteur périscolaire et notamment sur le temps de restauration scolaire. Renseignements : service enfance, mairie de Champs-sur-Marne, au 01 64 73 48 50.

A TOUT ÂGE, ACTEUR DE MA RETRAITE !

La retraite complémentaire Agirc-Arrco organise du lundi 12 au samedi 17 novembre 2018, la 3^{ème} édition des « Rendez-vous de la retraite ». Comme l'année précédente, les Centres d'information retraite Agirc-Arrco (Cicas) ouvriront leurs portes pour vous répondre de façon personnalisée et gratuite, quel que soit votre âge, à toutes vos questions sur votre retraite (base et complémentaire, Ircantec). Les choix professionnels et les parcours de vie empruntés au cours de sa carrière peuvent avoir une incidence sur sa retraite future (congé parental, reconversion, expatriation, congé sabbatique...). Pour permettre aux actifs de faire ces choix en connaissance de causes, les régimes de retraite proposent des services d'aide à la prise de décision. Le Cicas de Melun se trouve au 12-14 rue Eugène Briaux. Pour améliorer la qualité d'accueil des centres et éviter aux visiteurs un temps d'attente trop long, la prise de rendez-vous est vivement conseillée. Retrouvez le programme de la semaine sur www.rdv-retraite.agirc-arrco.fr

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La Municipalité accueille chaque année les nouveaux habitants sur la commune. C'est l'occasion, au cours d'une visite en autocar, de leur présenter la ville, ses commerces et ses services, ses équipements. La visite sera suivie d'une réception à l'Hôtel de Ville où chacun pourra rencontrer les élus et les responsables des différents services, histoire de faire connaissance. Vous êtes arrivés cette année dans notre ville ? Alors faites-vous connaître auprès de la Mairie. Vous recevrez ainsi une invitation afin de participer à la matinée d'accueil des nouveaux Champésiens qui se déroulera cette année le samedi 17 novembre 2018. Renseignements au 01 64 73 48 53.

VOULEZ-VOUS DANSER ?

À l'intention des retraités campésiens, le service municipal solidarité organise un après-midi dansant le mardi 20 novembre, salle Jean Effel de 14h à 17h. La musique est un univers magique qui rassemble et transforme, le temps d'un après-midi, la salle Jean Effel en une piste de danse très prisée. Le célèbre Balajo s'y transporte avec Jo Privat Junior aux claviers et Muriel au chant dans une ambiance visuelle très Charleston, pour une large programmation musicale aux « couleurs de Paris ». En cas de difficulté pour vous déplacer, et pour tout renseignement, vous pouvez **contacter le 01 64 73 48 30**.

(Naissances)



Avril 2018

- Le 2 :** Marielle SEY,
Aliya OUMAR ABDOULAYE
- Le 12 :** Zaynab TOUGO,
- Le 14 :** Mariya BENHAMIDA,
- Le 15 :** Yazid SAMLAL,
- Le 17 :** Ilyana FRANKLIN TCHAPTCHÉ,
- Le 19 :** Tristan PAULIN,
- Le 20 :** Kessy DELPHINE,
- Le 24 :** Amanallah TRAORE AIT-OUARET,
Hannah CAULAY DOS SANTOS
- Le 27 :** Habidiao SYLLA,
- Le 29 :** Petru PETRICI.

Mai 2018

- Le 3 :** Louise MARCHI, Aya KHOUTAÏF,
- Le 6 :** Léo JOBARD,
- Le 10 :** Margaux PRADELLES,
- Le 13 :** Anaïs PONCY,
- Le 14 :** Nicolas KHENG,
- Le 15 :** Firdaws CHAÏR,
- Le 16 :** Solal PAHO,
- Le 17 :** Clélie BOITELLE,
- Le 21 :** Keziah LOCKHART,
- Le 22 :** Sandra HICHRI,
Léna NARCISSE DANGLADES,
- Le 25 :** Amina DRAMÉ.

Juin 2018

- Le 1^{er} :** Aïnoah VASCO SOBA,
- Le 2 :** Bella MICAELI,
- Le 3 :** Lisa CHESTIER,
- Le 8 :** Yael REVERSAT,

Juin 2018

- Le 9 :** Keziah MAKUSA MASAMPU,
- Le 18 :** Ngoc NGUYEN,
- Le 21 :** Eleana MARQUES, Rachel RIBEIRO,
- Le 22 :** Sarah GOMIS,
- Le 23 :** Soane MASSART,
- Le 26 :** Alyna MENDES VARELA SEBBAN,
- Le 27 :** Lise BONVIN,
- Le 29 :** Clara LY.

Juillet 2018

- Le 2 :** Mylan SENBATI GUTTIN,
- Le 3 :** Witsel MENDES MOREIRA,
- Le 4 :** Loris MARCHAND ANTOINE,
- Le 7 :** Sofiah VASSEAU,
- Le 9 :** Adam BELKHEIR,
- Le 12 :** Timéo LOPES, Malo KELIJIAN,
- Le 15 :** Hawa OYELADE,
- Le 19 :** Cécile MINARDI VAN GOOR,
- Le 24 :** Adrien AIRAUD,
- Le 25 :** Lucas BOURY NUNES BARREIROS,
- Le 27 :** Kenzo BOUKHATEM.

Août 2018

- Le 1^{er} :** Lou FLIPO,
- Le 3 :** Romy JOURDAN HIBON,
- Le 5 :** Louise LARRY,
- Le 7 :** Théo BOUREL,
- Le 11 :** Neyla THOMAS,
- Le 21 :** Louis DANCOING,
- Le 27 :** Alima TANDIA.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr
<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

- Bureau de Champs-sur-Marne
Rue Flandres-Dunkerque
Tél. 01 64 68 07 53
- Commissariat de Noisiel
Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel
Boîte Postale 49
9, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement
et de Traitement des Résidus
Ménagers (SIETREM)
Tél. 0 800 770 061
<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



ATTRAPE TES 10 DROITS

28^{ème} Journée Internationale des Droits de l'Enfant

Identité

Vie

Famille

Egalité

Bien-être

Protection

Education

Santé

Expression

Information



Samedi 24 novembre 2018 – 14h/17h
Salle Jacques Brel
Bal des enfants et des familles à 17h